



Ce document a été mis en ligne par l'organisme [FormaV®](#)

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :

[www.formav.co/explorer](http://www.formav.co/explorer)

## BAC PROFESSIONNEL 2022 Épreuve de PSE

### Deuxième partie : thématique C

**2.1** Le critère qui justifie l'existence d'un CSE est l'effectif de l'entreprise à savoir au moins 11 salariés. Comité Social Économique (CSE).

**2.2** Le rôle du CSE dans le cadre de la recrudescence d'accidents liés à la mobilité des salariés en vélo est :

- d'analyser les risques professionnels auxquels peuvent être exposés les travailleurs et les effets de l'exposition aux facteurs de risques professionnels ;
- de prévenir les risques en mettant à jour le document unique d'évaluation des risques.

**2.3** Les différents accidents présents dans la situation et le type d'accident :

- 4 accidents sur le trajet domicile/travail : accident de trajet ;
- 8 accidents lors de déplacements pour des rdv extérieurs : accident de mission ;
- 2 accidents dans l'enceinte de l'entreprise lors de déplacement pour des réunions dans un autre bâtiment : accident de travail.

**2.4** La démarche à effectuer pour un salarié lors d'un accident de travail ou de trajet :

- informer l'employeur dans les 24 heures ;
- consulter un médecin ;
- si arrêt de travail prescrit par le médecin, le transmettre sous 48 heures à l'employeur ;
- transmettre l'attestation de salaire établie par l'employeur à la CPAM ;
- attendre la décision de la CPAM sur la reconnaissance de l'accident de travail.

**2.5** Caisse Primaire d'Assurance Maladie

**2.6** Les acteurs qui interviennent dans le processus de déclaration d'accident de travail ou de trajet :

- victime (salarié) ;
- employeur ;
- Caisse Primaire d'Assurance Maladie ;
- médecin .

**2.7** Un accident de trajet pourrait ne pas être indemnisé au même titre qu'un accident du travail si l'itinéraire emprunté pour le trajet est détourné pour un motif personnel et étranger aux nécessités de la vie courante. Par exemple : aller au cinéma, se rendre à la salle de sport ou encore aller au restaurant.

**2.8** DUER : Document Unique d'Évaluation des Risques.

L'objectif du DUER est d'évaluer les risques professionnels afin de proposer des actions de prévention et améliorer les conditions de travail.

## 2.9

| Contexte d'accident    | Exemple d'événement déclencheur      | Dommages éventuels | Estimation du risque |             | Réduction du risque (Prioritaire ou non) |
|------------------------|--------------------------------------|--------------------|----------------------|-------------|------------------------------------------|
|                        |                                      |                    | Gravité              | Probabilité |                                          |
| Le cycliste chute seul | Obstacle (véhicule en stationnement) | Entorse            | 2                    | 3           | Prioritaire                              |

## 2.10

| Contexte d'accident                        | Mesures de prévention proposées                                                                                     | Type de prévention |
|--------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|
| Le cycliste chute seul                     | Porter un casque/avertisseur sonore/véhicule bien entretenu...                                                      | Individuelle       |
| Collision avec un autre usager de la route | Installer des feux de croisement donnant la priorité aux vélos / aménager des pistes cyclables séparées de la route | Collective         |

**2.11** L'utilisation d'un vélo électriques, pour des déplacements de courte durée, a un bénéfice :

- sur la santé : il s'agit d'une activité physique qui exige un effort qui satisfait aux recommandations de l'OMS liées à la pratique de l'activité physique ;
- sur l'environnement : diminution du niveau de pollution ;
- sur le travail : gain de temps et réduction du temps de déplacement.

Copyright © 2026 FormaV. Tous droits réservés.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.